|  |
| --- |
|  |
| NOM PRENOM |
| Adresse |
| CP - LOCALITE |
|   |

Namur, le XX septembre 2021

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Concerne: | Police N° : |  |
|  | Preneur : |  |

Madame, Monsieur,

Vous possédez une assurance **RC Familiale** via le contrat souscrit auprès de votre courtier et dont vous trouverez les références ci-dessus. Soucieux de vous apporter les meilleures couvertures, nous améliorons nos conditions d’assurance RC Familiale, notamment :

* Prise en compte des nouvelles législations concernant les engins à moteurs,
* Couverture des dommages causés par l’utilisation des drones,
* Couverture des dommages matériels du véhicule d’un tiers lorsque vous conduisez celui-ci en qualité de BOB.

La liste des modifications n’est pas exhaustive. Aussi, votre courtier se tient à votre entière disposition pour vous expliquer les tenants et aboutissants des modifications apportées. Vous trouverez les nouvelles Conditions Générales sur notre site [www.aedessa.be](http://www.aedessa.be) à partir du 01/10/2021.

Par la présente, et conformément à *l’article 7 des Dispositions Communes – Titre IV*, de nos Conditions Générales, nous vous informons donc que nous modifions nos conditions d’assurances à compter du **01/10/2021**. Ces modifications prendront effet à l’échéance annuelle de votre contrat. Le tarif ainsi que la franchise seront également adaptés à cette échéance.

Vous disposez d’un délai de 3 mois après la réception de cet avis pour éventuellement refuser les nouvelles conditions d’assurance selon les modalités décrites dans les Conditions Générales. Passé ce délai, les conditions sont considérées comme acceptées.

Bien cordialement.

 Pour la S.A. AEDES,
 Thierry Ronvaux

 Administrateur-délégué

 Tél : 081/746.846